



# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal

### Séance du 23 février 2023

**Convoqués** : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél (arrivé à 19 h 10) – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine.

**Absents** : DELVO SALAUN Rozenn (pouvoir à LE HEGARAT Valérie)  
SEVRET Chrystel (pouvoir à GAUVAIN Michaël)  
PIPART Fabrice (pouvoir à CORLAY Gérald)

**Secrétaire de séance** : ILLIEN Anne-Yvette

En début de séance, les élus se sont recueillis en hommage aux victimes du séisme ayant frappé la Turquie et la Syrie. Ils ont également rendu hommage à l'enseignante poignardée par un élève à Saint-Jean-de-Luz.

#### **1/ Projet scolaire**

Rapporteur : Laurent LE FAUCHEUR

M. Le Maire rappelle l'étude faite par l'ADAC (Agence départementale d'aides aux collectivités) concernant 2 projets à savoir la construction d'une école neuve et la réhabilitation de l'école actuelle.

La présentation technique du projet a été faite aux enseignants en janvier.

Suite à la réunion publique du 26 janvier dernier, 5 retours écrits sont parvenus en mairie et 3 consultations du projet, par les parents, ont eu lieu en mairie.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de se positionner sur la question du projet scolaire par un vote à bulletin secret.

Suffrages exprimés : 19 (3 pouvoirs)

Pour une école neuve : 1 voix

Pour une réhabilitation de l'école existante : 12 voix

Blancs : 5 voix

Nul : 1 voix

Le Conseil municipal a délibéré pour une réhabilitation de l'école existante par 12 voix.

#### **2/ Régie communale**

Rapporteur : Alain SÉHAN

M. SÉHAN explique qu'il y a lieu de supprimer l'ensemble des régies existantes (cantine, garderie, bibliothèque) afin de créer une nouvelle régie de recettes intitulée « Régie diverse » auprès du service du Centre des finances publiques de Guingamp.

Cette régie, fonctionnera à partir de la présente délibération, par exercice correspondant à l'année civile, et encaissera l'ensemble des produits perçus par la commune pour lesquels un tarif municipal a été voté (bibliothèque, convention d'accueil des gens du voyage...).

Il est précisé que les recettes seront encaissées par chèques bancaires et espèces.

Par ailleurs, la régie ouvrira un compte de dépôt de fond auprès de la direction départementale des finances publiques. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver sera fixé à 1 500 €.

Le régisseur versera auprès du Comptable Public la totalité des justificatifs des opérations au minimum une fois tous les 6 mois et en tout état de cause dès que le plafond de l'encaisse sera atteint.

Le régisseur sera nommé par le Maire sur avis conforme du comptable.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à l'unanimité, à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

### **3/ Fonds d'accélération de la transition écologique (« Fonds vert »)**

Rapporteur : Laurent LE FAUCHEUR

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé «Fonds vert », aidera les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Inscrit dans la loi de finances 2023, le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Il est effectif depuis le 1er janvier 2023.

Le Fonds vert vise à répondre aux 7 objectifs de l'ambition verte :

- Bâtiments tertiaires : aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour réduire de 40% les émissions de CO2 des bâtiments tertiaires d'ici 2030 ;
- Espaces naturels : aide à la gestion des aires naturelles protégées pour 10% des espaces naturels en protection forte ;
- Neutralité carbone à horizon 2050 : aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité – aide à la rénovation énergétique pour réduire nos émissions de GES en 2030 de 55% au niveau européen/1990 ;
- Artificialisation des sols : aide au recyclage des friches et aide à la renaturation en ville pour diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031 ;
- Déchets : aide au tri et à la valorisation des déchets pour réduire à moins de 50% de déchets dangereux non inertes en 2025 et à seulement 10% de déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030 ;
- Prévention des risques : aide à la prévention des risques inondation, effondrement de la calotte glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte ;
- Points noirs de la trame verte et bleue : aide au rétablissement des continuités écologiques pour résorber des points noirs de la trame verte et bleue.

Les thématiques principales du Fonds vert sont les suivantes :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux;
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets;
- Renouvellement de l'éclairage public;
- Prévention des inondations;
- Renaturation des villes;
- Recyclage des friches;
- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

Le parc de luminaires d'éclairage public de la commune étant ancien, il est envisagé de solliciter cette subvention d'investissement pour le renouveler en Centre Bourg (fourniture et pose de 24 lanternes en alu équipées de LED).

Le coût total de ces travaux est estimé par le Syndicat départemental d'énergie à 29 000 € T.T.C. La participation financière restant à charge de la commune serait de 17 453.70 €.

Il est donc proposé aux conseillers de solliciter en complément une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique (« Fonds vert ») pour financer le solde des travaux.

M. Gwenaël THOMAS demande si ce "Fonds Vert" peut être demandé pour d'autres projets.

M. Le Maire répond que le "Fonds Vert" est pour cette année et l'année prochaine par ex. la salle des fêtes.

Le plan de financement de l'opération serait ainsi le suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Coût à la charge du SDE 22	6 712.97 €	Prise en charge SDE 22	6 712.97 €
<b>Reste à charge commune</b>			
Rénovation éclairage public - Centre Bourg	17 453.70 €	Fonds d'accélération de la transition écologique (« Fonds vert »)	12 619.70 €
		Autofinancement - 20%	4 834.00 €
<b>TOTAL travaux</b>	<b>24 166.67 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>24 166.67 €</b>

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Départ de M. Bruno TATON et de M. Michaël GAUVAIN à 20 H 10.

#### 4/ Informations diverses

- Twirling club de l'Isle: deux Goudelinaises, Louna et Maelys Jégouic-Simon sont qualifiées pour le championnat d'Europe qui a lieu en Italie au mois d'avril prochain. Une cagnotte est en ligne et dans les commerces pour participation aux frais.
- Acquisition d'une remorque agricole d'occasion pour le tracteur du service technique au prix de 3 800 euros.
- Plan pluriannuel d'investissement formalisant les choix d'investissements futurs pour la période 2023 / 2027 soit 5 ans, présenté en commission Finances « élargie » du 16 février 2023.
- Point sur les ventes de terrains du lotissement « Hameau des Lavandières ». Le lot 15 a changé de propriétaire. Un compromis vient d'être signé.
- Cabinet médical : préavis des locataires au 1er août prochain.
- Réunion publique « frelons asiatiques » mardi 21 février proposé par le GDSA (groupement de défense des abeilles). 50 personnes présentes. Présentation des pièges achetés par la commune. 20 pièges distribués.
- Visite de M. Le Sous-Préfet le 15 février dernier : Information sur le « Fonds vert », visite des bâtiments et échange autour des différents projets communaux.
- Reconduction du dispositif « Argent de poche » en 2023 pour les jeunes de 16 à 18 ans. Une mission dure 3 H et est payée 15 euros. Les dates choisies sont : le 17 et 18 avril, le 25 avril, le 18 juillet et 1 journée en octobre. Dossier en ligne la semaine prochaine. Une communication sera faite dans les journaux et sur le panneau lumineux.
- Rue de Kermorin : Des nids de poule ont été signalés. Un enrobé à froid est prévu prochainement.
- Médiathèque : venue de l'humoriste/scénariste Fabien Delettres le vendredi 3 mars à 18h30 (sur réservation car nombre de places limité).
- Programme Leff Dance du 15 au 25 mars 2023 dans 11 communes de Leff Armor communauté et au Petit Écho de la Mode. Goudelin : mercredi 15 mars à 20h et samedi 18 mars à 17h.
- Installation d'une nouvelle agence immobilière en centre bourg (local de l'ancienne boucherie).
- Groupe de travail « réhabilitation école » à créer prochainement.
- Prochain Conseil municipal le 9 mars à 18 H 30 (vote du budget).

Fin de la séance à 21h00.

Secrétaire de séance

Anne-Yvette ILLIEN